

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Syndicat Intercommunal d'assainissement du Bassin de Sallanches

N° 2019 – 10

Séance du 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze décembre, le S.I.A.B.S. s'est réuni, sous la présidence de son président, Monsieur Georges MORAND.

Présents :

Sallanches : Messieurs Georges MORAND, André ALLARD, Claude PETIT-JEAN-GENAZ
Mesdames Josiane BEL, Denise RASERA, Florence PERRIN, Danièle LAMBERT

Demi-Quartier : Madame Martine PERINET, Monsieur Dominique MORAND

Combloux : Messieurs Jean-Jacques PELLOUX (suppléant de Jean BERTOLUZZI), Alain DELAFOSSE (suppléant de Jean PERRIN)

Cordon : Messieurs Serge PAGET, Daniel BOTTOLLIER-CURTET (suppléant de Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ)

Domancy : Messieurs Serge REVENAZ, Paul DALLINGES

OBJET : TARIFS 2020 DE LA REDEVANCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES ET DES FRAIS FIXES - Le rapporteur : Monsieur Georges MORAND

Le rapporteur informe l'assemblée que depuis la prise de la compétence globale en matière d'assainissement du 1^{er} janvier 2015, il convient que l'assemblée délibérante fixe les tarifs de la redevance assainissement pour les 5 communes adhérentes au SIABS de la manière suivante :

- Redevance collecte assainissement ;
- Redevance traitement des eaux usées ;
- Frais fixes assainissement.

Le rapporteur indique que ces tarifs ont été étudiés par le bureau du conseil syndical en tenant compte notamment de la reprise des dettes existantes à hauteur de 70% (capital et intérêts) et également des amortissements des biens existants et de l'excédent net pour l'année 2018.

Le rapporteur présente à l'assemblée délibérante les tarifs suivants :

Redevance HT

	Redevance collecte par m3		Redevance 2020 traitement des E.U. par m3 (identique à 2019)	Frais fixes annuels par logements (+0,50 € par rapport à 2019)
	2019	2020		
Combloux	0,20 €	0,20 €	0,76 €	6,00 €
Cordon	0,20 €	0,20 €	0,76 €	6,00 €
Demi-Quartier	0,20 €	0,20 €	0,76 €	6,00 €
Domancy	0,20 €	0,20 €	0,76 €	6,00 €
Sallanches	0,20 €	0,20 €	0,76 €	6,00 €

Le rapporteur propose la mise en place d'un indice par diamètre de compteur pour les entreprises commerciales et industrielles disposant de compteur individuel.

Les frais fixes de ces dernières seront donc calculés de la manière suivante

(Base : Frais Fixes/logement X indice du compteur) :

Diamètre de compteur	Indice	Prix de base égal aux frais fixes par appartement	Montant des frais fixes annuels
15 mm	4	6,00 €	24,00 €
20 mm	5	6,00 €	30,00 €
25 mm	5,50	6,00 €	33,00 €
30 mm	6	6,00 €	36,00 €
40 mm	6,50	6,00 €	39,00 €
50 mm	7	6,00 €	42,00 €
65 mm	9,50	6,00 €	57,00 €
80 mm	11,50	6,00 €	69,00 €
100 mm	13	6,00 €	78,00 €
150 mm	17,50	6,00 €	105,00 €
200 mm	23,50	6,00 €	141,00 €

Ces indices de compteur resteront fixes.

Le rapporteur précise que ces tarifs prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil syndical, après avoir entendu le rapporteur, approuve les tarifs 2020 de la redevance collecte et traitement des eaux usées et frais fixes, à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures.

Pour copie certifiée conforme.

Sallanches, le 12 décembre 2019.

Le Président,
Georges MORAND.

